

PROCES VERBAL

De la réunion du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 6 juillet 2022 à 20h

(Salle des fêtes de l'Essard– Villard Saint-Sauveur)

PRESENTS : Raphaël Perrin, Régis Sauveur (suppléant de Caroline Braun), Stéphane Gros, Isabelle Heurtier, Jean-François Demarchi, Claire Cornot, Josette Piers, Bernard Vincent, Jean-Louis David, Nelly Durandot, Maryse Vincent, Daniel Grenard, Hubert Maître, Philippe Passot, Cécile Chiquet, Jean-François Miny, Annie Mayet, Claude Mercier, Pascal Bonin, Roland Demange (suppléant de Michael Jacquenod), Jean-Louis Millet, Isabelle Billard, Lilian Cottet-Emard, Catherine Chambard, Frédéric Herzog, Gérard Duchêne, Loïc Gelper, Frédéric Poncet (départ à la question 2-2), Olivier Brocard, Nelly Vaufrey (départ à la question 2-2), Francis Lahaut, Claude Pimpie, Jean-Daniel Maire

EXCUSES : Roland Frezier, Anne-Christine Donze, Emilia Brûlé, Laurent Plaut, Christian Rochet, Roger Morel-Fourrier, Herminia Elineau, Noël Invernizzi, Alain Bernard, Céline Desbarres, Philippe Lutic, Annick Grandclément, Daniel Jacquenod

ABSENTS : Guy Faure, Toukham Hatmanichanh, Laëtitia De Roeck,

POUVOIRS : Anne-Christine Donze donne pouvoir à Claude Mercier, Emilia Brûlé donne pouvoir à Philippe Passot, Laurent Plaut donne pouvoir à Jean-François Miny, Christian Rochet donne pouvoir à Stéphane Gros, Herminia Elineau donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Noël Invernizzi donne pouvoir à Catherine Chambard, Alain Bernard donne pouvoir à Loïc Gelper, Céline Desbarres donne pouvoir à Jean-Louis Millet, Philippe Lutic donne pouvoir à Isabelle Billard, Frédéric Poncet donne pouvoir à Jean-François Demarchi (à partir de la question 2-2), Nelly Vaufrey donne pouvoir à Frédéric Herzog (à partir de la question 2-2), Daniel Jacquenod donne pouvoir à Jean-François Demarchi

Soit 33 présents et 10 pouvoirs soit 43 votants jusqu'à la question 2-1
Soit 31 présents et 12 pouvoirs soit 43 votants à partir de la question 2-2

La convocation pour la séance du 6 juillet 2022, datée du 27 juin 2022, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le quorum étant atteint, le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 20h10, remercie les participants pour leur présence et donne lecture des excusés et des procurations.

Le Président demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de séance, Isabelle Heurtier et Claude Mercier sont candidats.

Aucun autre membre n'étant candidat, Raphaël Perrin propose de mettre au vote ces candidatures. Les conseillers communautaires valident à l'unanimité ces candidatures au secrétariat de séance.

-----ooOoo-----

1. Sports et Associations

1.1 Restructuration du centre nautique du Martinet : validation de l'APD et choix des options

Suite à la présentation de l'Avant-Projet Définitif par l'équipe d'architectes, il est proposé au conseil communautaire de valider les travaux conduits par les architectes et cette phase d'avant-projet définitif, de choisir les options retenues. A ce stade, toutes options confondues, le plan de financement se décompose comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT
Études	633 000 €
Clos couvert	3 231 779 €
Lots techniques	1 466 068 €
Second œuvre	1 038 477 €
Chaufferie bois et silo	286 000 €
VRD espaces vert	564 815 €
Panneaux photovoltaïques	70 000 €
Zone de stationnement	253 000 €
MONTANT DE BASE	7 543 139 €

Espace bien être	1 858 000,00 €
Pentagliss et locaux de rangement	669 590,00 €
Jeux secs	18 400,00 €
Toboggan	560 200,00 €
MONTANT TOTAL DES OPTIONS	3 106 190,00 €

CT et SPS	30 210,00 €
AMO assistance maîtrise d'ouvrage	44 049,00 €
MO maître d'ouvrage	1 025 055,00 €
OPC	80 000,00 €
MONTANT TOTAL SUIVI PROJET (avec toutes options)	1 179 314,00 €

MONTANT TOTAL PROJET (avec toutes options)	11 828 643,00 €
---	------------------------

RECETTES	TAUX	MONTANT HT
Europe	20.00 %	2 365 728.00 €
État	20.00 %	2 365 728.00 €
Région Bourgogne Franche-Comté	10.00 %	1 182 864.00 €
Département	10.00 %	1 182 864.00 €
ANS (20 % du montant subventionnable)	20.00 % du montant subventionnable	1 566 927.00 €
Autofinancement	26.75%	3 164 532.00 €
TOTAL	100 %	11 828 643.00 €

Le Président demande s'il y a des questions.

Francis Lahaut soutient le projet dans sa globalité avec des réserves quant à l'espace de bien être qui devra être en espace pour tous et du choix qui sera fait concernant la tarification car ce lieu devra être accessible à tous quel que soit les revenus.

Le Président répond qu'effectivement c'est un sujet étudiable et donne l'exemple de la tarification au conservatoire qui repose sur des tranches de quotient familiaux. Il y a un travail à faire sur ce sujet et qui reste faisable dans un souci d'équité, il ne faut pas que ce soit un frein financier pour la population.

Olivier Brocard demande si l'exécutif va aiguiller l'assemblée vers un choix et en particulier lié à la soutenabilité financière de l'investissement avec un autofinancement de 3 000 000 € pouvant éventuellement évoluer au-delà. Raphaël Perrin précise que la position de l'exécutif est de dire que c'est un très beau projet dans sa globalité et que la proposition est d'avancer sur ce projet dans sa globalité. Pour sa part, la question de l'équilibre financier global reste une question qu'il ne faut pas perdre de vue dans l'euphorie de l'envie de tous supporter un beau projet qui doit faire avancer le territoire. Il va falloir rester conscient pour se dire comment financièrement on va pouvoir porter ce projet. La durée de vie de ce type d'équipement conditionne aussi la durée de l'emprunt ou la

question des taux reste des vrais sujets. Il précise que l'attractivité d'un territoire passe aussi par rapport aux infrastructures et aux équipements qui sont de notre devoir. A titre personnel, il garde en tête que la situation financière de nos collectivités reste compliquée dans leur ensemble, bloc communal compris, mais il faut avancer sur des investissements pour rendre le territoire attractif. La proposition à ce stade est d'acter le projet dans sa globalité.

Jean-Louis Millet revient sur le fait que l'architecte a bien confirmé que l'équipement ouvrirait courant dernier trimestre 2024 et non pas juillet 2024 comme annoncé. Il informe l'assemblée que la position du conseil municipal de St-Claude est de réaliser la totalité du projet sans restriction. Cet équipement va rayonner bien au-delà du territoire. Il précise que les options qui ne se font pas aujourd'hui ne se feront jamais. Etant donné que l'inflation et les taux d'intérêts « repartent au galop », il propose de prendre attache dès maintenant auprès du prêteur pour contracter afin de bloquer les prix pour l'avenir.

Après débat, le conseil communautaire (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention) considère ce projet comme majeur pour le territoire dans toutes ses composantes (sociale, économique et touristique), approuve l'avant-projet définitif présenté dans sa globalité avec toutes les options car elles permettent de donner une dimension structurant à ce projet et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

1.2 Restructuration du centre nautique du Martinet : demande de financement ANS

Dans le cadre du projet de restructuration du centre nautique du Martinet, la collectivité a déposé en date du 29 avril 2022 une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Pour finaliser l'instruction du dossier, l'ANS demande une délibération spécifique du Conseil Communautaire sollicitant l'ANS à hauteur de 20 % de la base subventionnable retenue de 7 834 637 € HT soit une subvention de 1 566 927.49 €.

Le conseil communautaire, (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve le plan de financement mentionné dans le point ci-dessus, autorise le Président à solliciter les financeurs et à finaliser le plan de financement ainsi qu'à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

2. Communications officielles

2.1. Décisions prises par le Président n°10-2022 au n°20-2022

- 10-2022 : Solution connectée d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptère – demande de subvention
- 11-2022 : Aménagement d'appartements à destination du personnel soignant – demande de subvention
- 12-2022 : Extension de la ZAE de Planchamp à Lavans-Lès-Saint-Claude : travaux loi sur l'eau – création d'une plateforme – demande de subvention Etat
- 13-2022 : Musée de l'Abbaye : conventions de dépôts-ventes d'ouvrages
- 14-2022 : Musée de l'Abbaye : tarifs produits boutique exposition « 10,20 »
- 15-2022 : Musée de l'Abbaye : demande de subventions 2022 « Paysages gelés et art contemporain » Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté – dispositif sensibilisation à l'art contemporain
- 16-2022 : Musée de l'Abbaye : les défis FFEA 2022 – demande de subvention
- 17-2022 : Restructuration du centre nautique du Martinet
- 18-2022 : Renouvellement ligne de trésorerie
- 19-2022 : Demande de subvention auprès de la DRAC au titre du concours particulier des Bibliothèques

Aucune remarque n'étant formulée, ces décisions font l'objet d'une prise d'acte.

Départ de Mme Nelly VAUFREY et M. Frédéric PONCET

2.2. Délibérations prises par le Bureau Communautaire du 4 mai 2022

- N°18/5-1 : Mission Locale Sud Jura : participation financière
- N°18/5-2 : Salle des Dolines : tarifs
- N°18/6-1 : Aide à l'Immobilier d'Entreprise : FBM SAS
- N°18/6-2 : Aide à l'Immobilier d'Entreprise : SARL S2P
- N°18/6-3 : Aide à l'Immobilier d'Entreprise : Le Pré Boussonnet

- N°18/6-4 : Originals Motors : problème de chauffage – dégrèvement de loyer
- N°18/9-1 : MDS du Lizon : achat de matériel par l'association « Maison de santé du Lizon » – demande de subvention
- N°18/10-1 : ASF : vente de carnets « exposition temporaire 2022 »
- N°18/10-2 : Groupement Forestier Vircoline : convention de passage
- N°18/10-3 : OT La Pesse : participation technique et financière de la CCHJSC et mise à disposition de locaux par la commune de La Pesse à la CCHJSC
- N°18/11-1 : Restructuration du stade Edouard Guillon : fiche modificative n°12 – avenant n°01 du lot n°2 « Charpente/Couverture/Zinguerie » - entreprise Mariller
- N°18/11-2 : Restructuration du stade Edouard Guillon : fiche modificative n°13 – avenant n°01 du lot n°1 « Démolition/Maçonnerie/VRD » - entreprise Baroni
- N°18/11-3 : Restructuration du stade Edouard Guillon : fiche modificative n°15 – avenant n°01 du lot n°8 « Revêtements scellés/Faïences » - entreprise Primatesta
- N°18/12-1 : Conservatoire de musique : adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Artistique

Aucune remarque n'étant formulée, ces délibérations font l'objet d'une prise d'acte.

2.3. Délibérations prises par le Bureau Communautaire du 15 juin 2022

- N°19/4-1 : Conservatoire : avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel d'enseignement musical – commune de Lavans-Lès-Saint-Claude
- N°19/5-1 : La Maison Pour Tous : demande de garantie d'emprunt – 10 logements situés à Lavans-Lès-Saint-Claude
- N°19/5-2 : Animations du territoire : demande de subvention Mobil'rétro
- N°19/6-1 : Aide à l'Immobilier d'Entreprise : Jeantet Elastomère
- N°19/6-2 : Aide à l'Immobilier d'Entreprise : SCI chez Narcisse
- N°19/6-3 : Aide à l'Immobilier d'Entreprise : UCH
- N°19/7-1 : Contrat de Centralité Rurales en Région (C2R)
- N°19/7-2 : Etude pré-opérationnelle à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : notification du marché
- N°19/8-1 : Atelier de transformation alimentaire des Bouchoux : attribution de la maîtrise d'œuvre
- N°19/8-2 : Atelier de transformation alimentaire des Bouchoux : plan de financement Leader
- N°19/9-1 : FCSC Rugby : avenant n°5 de prolongation du bail de location 23, rue Carnot à St-Claude
- N°19/10-1 : Aventure jeu Saint-Claude : fixation du prix de vente
- N°19/10-2 : Office de Tourisme : tarifs boutique
- N°19/10-3 : Office de Tourisme : partenariat vente produits boutique
- N°19/10-4 : Office de tourisme : tarifs adhésion partenaires 2023
- N°19/11-1 : Restructuration du stade Edouard Guillon : participation financière Jura Sud Foot
- N°19/11-1-1 : Restructuration du stade Edouard Guillon : convention avec Jura Sud Foot
- N°19/11-2 : Restructuration du stade Edouard Guillon : avenant n°2 du lot n°9 « Plomberie/Sanitaires » - entreprise Picard
- N°19/11-3 : Restructuration de la piscine du Martinet : attribution du marché de démolition – choix de l'entreprise
- N°19/11-4 : Restructuration de la piscine du Martinet : attribution des travaux pour l'étude de sol
- N°19/12-1 : Médiathèque : Kamisibaï – convention avec l'association Saint-Michel-Le-Haut
- N°19/12-2 : Médiathèque : Cavalier Bayard – demande de subvention
- N°19/12-3 : Médiathèque : projection « Les équilibristes » - convention avec l'ADMD 39
- N°19/12-4 : Musée de l'Abbaye : marché communication 2022/2024 – attribution des lots 1 et 2
- N°19/12-5 : Musée de l'Abbaye : les défis de FFEA 2022
- N°19/12-6 : Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturelle (CTDCEAC) : avenant à la mission de coordination – La Fraternelle

Aucune remarque n'étant formulée, ces délibérations font l'objet d'une prise d'acte.

3. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 avril 2022

Le Président soumet le compte-rendu à l'approbation des conseillers. Aucune remarque n'étant formulée il est adopté à l'unanimité.

4. Finances : Dotation de Relance Jura :

Historique

Les forces vives du département, tous secteurs confondus, ont été lourdement impactées par la crise sanitaire et l'arrêt massif des activités durant les deux mois de confinement début 2020. La reprise d'activité, organisée de manière progressive au début de l'été 2020, s'est accompagnée de contraintes nouvelles perdurant encore actuellement et affectant notamment la relance de l'économie. Après avoir géré l'urgence, le Département a souhaité apporter son soutien aux forces vives du territoire pour les aider à reprendre une activité et à aborder plus sereinement les semaines et les mois post-confinement.

Dans ce contexte, le Département a approuvé l'adoption d'un plan de soutien en cinq axes, portant sur les années 2020 et 2021. La communauté de communes Haut-Jura St-Claude a apporté à chaque commune une enveloppe de 13 200 € visant à soutenir le plan départemental soit un budget global de 290 400 €.

Le département a souhaité renouveler son engagement au côté de la filière BTP pour l'année 2022 et a mis en place la Dotation Relance Jura : DRJ.

Le dispositif Dotation Relance Jura concerne les projets des Communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT. Pour mémoire, ce seuil coïncide avec le seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux, fixé à 100 000 € HT jusqu'au 31 décembre 2022 dans le cadre de l'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 septembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (loi ASAP).

Bien que l'intercommunalité ne soit pas un financeur et que le bloc communal Intercommunalité – Commune ne fasse qu'un, il avait été acté lors du vote du budget qu'une réflexion serait engagée par la communauté de communes dès que l'ensemble des règles départementales seraient maîtrisées. Par ailleurs, Il est nécessaire de rappeler que le financement d'opérations de ce type ne pourra se faire qu'en mobilisation de l'emprunt au regard de notre capacité d'autofinancement.

Pour mobiliser les crédits départementaux et faire jouer les effets leviers indispensables au redémarrage de nos entreprises, il paraît indispensable que notre intercommunalité puisse accompagner les communes de son territoire pour les dossiers déposés en 2022 au niveau du département.

Suite au dernier conseil communautaire, il avait été dit que cette question serait revue. Le point a été fait avec le Département sur ce qui s'appelait la DST Relance par le passé. Une réunion de présentation a eu lieu et rappelle qu'avec la DST Relance était conditionnée avec la participation des communautés de communes et pour que les communes ne perdent pas un financement du Département, la collectivité avait le choix d'inscrire un montant au budget DST Relance. Aujourd'hui, la DST Relance se poursuit en 2022.

La proposition est la suivante, le Département est susceptible de donner aux communes jusqu'au 33% sur 100 000 €. Avant le Département donnait 33% si la communauté de communes donnait aussi 33%. Aujourd'hui ils ne donnent a priori que 25% si les communautés de communes ne suivent pas. Pour maximiser les 33% du Département, l'idée est de dire que la communauté de communes participerait à hauteur de 8%.

Annie Mayet fait part de sa satisfaction. Pour le Président, ce qui lui paraît important c'est que tous les territoires bénéficient de la même manière du Département.

Jean-François Demarchi demande si c'est toujours sur des financements de projets BTP uniquement. Le Président précise que c'est sur les projets éligibles par le Département. (pas de voirie, pas de réseaux, pas de locaux scolaires, pas d'ALSH, pas de relais assistantes maternelles, pas de périscolaires et pas de locaux intercommunaux)

A ce jour, nous avons 3 dossiers en cours dont certains sont des projets d'énergie. Pour des projets d'énergie, Laure Chervet propose de contacter Marie Azzolin, chargée de développement économique, pour voir si les projets peuvent être finançables par l'ADEME. Stéphane Gros informe que cela est très compliqué car ils ne subventionnent que des projets d'une certaine capacité. Jean-Daniel Maire propose de s'adresser au SIDEC car il y a des subventions mais les taux sont variables suivant les critères. Jean-François Demarchi précise qu'il faut

adhérer au SIDEC sur un programme mis en place qui permet d'avoir toutes les études pratiquement financées gratuitement par l'ADEME.

Le Président précise que le Département ne sait pas si cela sera reconduit en 2023.

Stéphane Gros tient à préciser qu'il y a aussi des petits projets sur les communes pour améliorer leurs structures et il ne faut pas qu'ils soient mis de côté.

Pour le Président c'est un vieux débat : quel est le rôle de la communauté de communes ? de faire ce que les communes ont à faire, ce qui sous-entend que l'on a plus besoin des communes ? La communauté de communes fait tous les projets et paye tous les travaux ? C'est l'éternel débat. Il se met bien à la place des petites communes

Philippe Passot ajoute que dans le cadre des discussions il a même été envisagé des faire des sélections sur les dossiers.

Le Président ajoute que si une petite commune a un projet susceptible d'être intéressant pour le territoire dans sa globalité et si il y a vraiment un problème de financement, si la commune est bien gérée, en fonction du type de projet on peut mettre plus pour que le projet se fasse et ne pas perdre les 33% , perte qui ferait que le projet ne se réalise pas.

Raphaël Perrin ajoute que le Préfet a notifié des subventions mais sa première crainte c'est que les appels d'offres vont sortir avec des prix plus élevés et donc que les projets ne se fassent pas.

Pascal Bonin remercie la communauté de communes car même 8% cela va permettre aux petites communes de concrétiser les projets.

Le conseil communautaire (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'arrêter le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

5. Administration générale

5.1 PNR du Haut-Jura : remplacement d'un représentant au titre du grand cycle de l'eau GEMAPI et hors GEMAPI pour la Haute Vallée de l'Ain et de l'Orbe

Suite à la démission de M. Daniel Monneret de son poste de maire de la commune de Villard Saint-Sauveur, entraînant celui de son poste de conseiller communautaire, le conseil communautaire (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention) désigne Claude PIMPIE pour le remplacer au sein de cette instance.

5.2. SIDEC du Jura : remplacement du représentant au comité syndical

Suite à la démission de M. Daniel Monneret de son poste de maire de la commune de Villard Saint-Sauveur, entraînant celui de son poste de conseiller communautaire et vu le souhait de ce dernier pour être remplacé le conseil communautaire (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention) désigne Claude PIMPIE pour le remplacer au sein de cette instance.

5.3. SMAAHJ : liste des délégués

Suite au décès de M. Marc Bocquet et suite à la délibération transmise par la commune de Coyrière désignant M. Jean-Louis Jeunet en qualité de titulaire et M. Alain Géraud en qualité de suppléant le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la nouvelle liste des délégués au SMAAHJ ainsi établie.

Délégués au SMAAHJ		
	Titulaires	Suppléants
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	Amélie GABILLET	Sandra PERALTA
BELLECOMBE	Dominique GROS	Stéphane GROS
LES BOUCHOUX	Jérôme GRECARD	Karine JEANTET-PROST

CHASSAL-MOLINGES	Jean-François DEMARCHI Monique PORCHEREL Jean-Luc DELACROIX	Michaela BESSE Claire MEYNIER Sandrine LEBOSSÉ
CHOUX	Josette PIERS	Jean-Louis MOULEYRE
COISERETTE	Bernard VINCENT	
COTEAUX DU LIZON	Maryse VINCENT Florence AIME Nadine KOLLY	Nelly DURANDOT Nicole MEYNIER Nathalie CLABAUT
COYRIERE	Jean-Louis JEUNET	Alain GERAUD
LAJOUX	Catherine CRAEN	Mathieu LE MOULLEC
LARRIVOIRE	Edwige PEIGNÉ	Brigitte MOREL
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	Emilia BRULE Sandrine DUTOIT Véronique ASNAR	Annie AROURI Aline LACROIX Alain DURAFFOURG
LESCHERES	Guy MANZONI	Nathalie DELATRE
LES MOUSSIÈRES	Jessica POIGNARD	Sandra GROSTABUSSIAT
LA PESSE	Sandrine GIROD	Caroline AUGÉ-CHEVASSUS
RAVILLOLES	Corine BENIER	Liliane BATIFOULIER
LA RIXOUSE	Nadine MINARY	Maryse LOISON
ROGNA	Martine MARTELET	Muriel DAVID
SAINT-CLAUDE	Isabelle BILLARD Gérard DUCHENE Guillaume POISARD Lilian COTTET-EMARD	Catherine JOUBERT Laëtitia DE ROECK Toukham HATMANICHANH Jean-Claude GALLASSO
SEPTMONCEL-LES-MOLUNES	Isabelle BOUILLER Benoît COLOT	Elisabeth ARBEZ-CARME Sarah VUILLERMOZ
VILLARD SAINT SAUVEUR	Michel ECARNOT Michel MEYNIER	Christiane PIRISINO Brigitte VUILLERMOZ
VIRY	Patricia POITRY François DURAFFOUR	Laëtitia PERRIN Laurie MATHIEU
VULVOZ	Jean-Pierre MICHALET	Jean-Louis JOLY

5.4. SICTOM : liste des délégués

Suite au décès de M. Marc Bocquet et suite à la délibération transmise par la commune de Coyrière désignant M. Laurent Mattei en qualité de titulaire et M. Jean-Louis JeUNET en qualité de suppléant, le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la nouvelle liste des délégués au SICTOM ainsi établie.

Délégués au SICTOM		
	Titulaires	Suppléants
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	Régis SAUVEUR	Denis GRAND-PERRET
BELLECOMBE	Frédéric PITEL	Walter BARTH
LES BOUCHOUX	Karine JEANTET-PROST	Jérôme GRECARD
CHASSAL-MOLINGES	Claude MORA	Philippe CHAPOTOT
CHOUX	Josette PIERS	Florine CHESNAIS
COISERETTE	Valentin CHAUVIN	Françoise COUTY
COTEAUX DU LIZON	Roland FREZIER Jean-Louis DAVID	Nelly DURANDOT Jean-Luc LOEVENBRUCK
COYRIERE	Laurent MATTEI	Jean-Louis JEUNET
LAJOUX	Mathieu LE MOULLEC	Anthony GUIGNE-BOLOGNE
LARRIVOIRE	Mourad KERNOU	Christian LAURENT

LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	Cécile CHIQUET Bruno PERRIER	Magali LAHU Antoine PULICE
LESCHERES	Guy MANZONI	Christian CREPET
LES MOUSSIÈRES	Gaétan DUSSOUILLEZ	Raphaël GROSSIORD
LA PESSE	Anthony HAREL	Sandrine GIROD
RAVILLOLES	Hervé ABRY	Yves DUTAL
LA RIXOUSE	Christophe ROSELET	Jean-Louis PERATI
ROGNA	Roland DEMANGE	Sabrina SIMOES
SAINT-CLAUDE	Alain BERNARD Lilian COTTET-EMARD Céline DESBARRES Herminia ELINEAU Annick GRANDCLEMENT	
SEPTMONCEL-LES-MOLUNES	Bernard REGAD	Samuel VERNEREY
VILLARD SAINT SAUVEUR	Michel MEYNIER	Claude PIMPIE
VIRY	Joël THIBAUDON	Anne-Marie KLEINKLAUS
VULVOZ	Jean-Pierre MICHALET	Marion LACROIX

6. Personnel

6.1. Tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant, afin d'effectuer les opérations de recrutement des postes d'enseignants au conservatoire à pourvoir au **1^{er} septembre 2022** dont les taux horaires seront modifiés et actuellement pourvus par des contractuels, la nécessité de :

- Créer l'emploi correspondant au grade de :
 - o Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (7.5 heures/20 heures), instrument cor
 - o Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (5 heures/20 heures), formation musicale
 - o Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10.5 heures/20 heures), chant musiques actuelles
 - o Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (5.5 heures/20 heures), MAO-ensemble musiques actuelles
 - o Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (11 heures/20 heures), instrument violon
 - o Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet (20 heures/20 heures), instrument piano
- Supprimer l'emploi correspondant au grade de :
 - o Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (5.5 heures/20 heures), instrument cor
 - o Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (8 heures/20 heures), formation musicale
 - o Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (11.5 heures/20 heures), chant musiques actuelles
 - o Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (6.75 heures/20 heures), MAO-ensemble musiques actuelles

- Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (13.75 heures/20 heures), instrument violon
- Professeur d'enseignement artistique à temps complet (16 heures/16 heures), instrument piano

Considérant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2022 établie par le Centre de Gestion du Jura, il convient à la date du 1^{er} juillet 2022 de :

- Supprimer l'emploi correspondant au grade de :
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Créer l'emploi correspondant au grade de :
 - Agent de maîtrise à temps complet,

Considérant le recrutement d'un poste de direction au conservatoire, il convient à la date du 1^{er} septembre 2022 de :

- Créer l'emploi correspondant au grade de :
 - Attaché territorial à temps complet,

Considérant le recrutement par mutation pour exercer les fonctions de chargé de communication au musée de l'abbaye, il convient à la date du 1^{er} septembre 2022 de :

- Supprimer l'emploi correspondant au grade de :
 - Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Créer l'emploi correspondant au grade de :
 - Rédacteur à temps complet,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 mai 2022 et du 17 juin 2022, qui a émis un avis favorable sauf concernant la suppression du poste de Professeur d'enseignement artistique à temps complet (16 heures/16 heures), instrument piano et la création du poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet (20 heures/20 heures), instrument piano, qui a fait l'objet de 2 abstentions,

Le conseil communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 43 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'adopter les modifications proposées et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Questions diverses et informations

Aucune autre question ou communication n'étant proposée, la séance est levée à 21h30

-----ooOoo-----

Isabelle Heurtier
Secrétaire

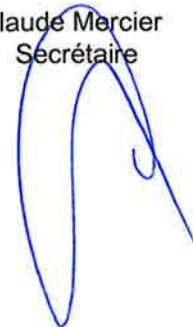


Raphaël Perrin
Président



Fait à Saint-Claude,
Le 7 juillet 2022

Claude Mercier
Secrétaire



Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude et adressé aux Communes membres pour affichage.